



Conditions Générales de vente Camping et Locations

CHASSEY SAS – Château de Martragny 14740 Moulins en Bessin

Article 1 Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site du Château de Martragny. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation – Annulation

2.1 Prix, règlement et réservation

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix, la taxe de séjour et l'éco participation.

Pour les réservations emplacement camping : Toute réservation est nominative et ne peut être cédée. La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un acompte de 40% sur le montant total du séjour.

Pour les réservations location : Votre réservation est définitive dès lors qu'elle fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part par mail et après réception de l'acompte correspondant (40%). Vous aurez à régler le solde 15 jours avant votre arrivée. En l'absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée. Aucun remboursement d'acompte ne sera accepté, un report de séjour pour la saison suivante pourra être proposé par le camping.

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier ou mail, la date de réception déterminant la date d'annulation. En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir à titre d'indemnité de rupture de réservation :

- un montant égal au versement de l'acompte de votre séjour, si vous annulez entre 40 et 31 jours avant la date d'arrivée prévue.
- le montant total du séjour, si vous annulez entre 30 jours et la date d'arrivée prévue ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé, ...) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement quel que soit la raison invoquée.

2.2 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L. 121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping d'un emplacement ou d'une location, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.3 Assurance annulation

Nous ne proposons pas d'assurance annulation. Nous vous conseillons fortement de souscrire votre propre assurance.

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées & Départs

En camping : les arrivées s'effectuent à partir de 12h, les départs s'effectuent au plus tard à 12h, sauf accord express donné par le responsable du Camping. Toute prolongation souhaitée de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

En location : les arrivées s'effectuent à partir de 16h, les départs s'effectuent avant 10h, sauf accord express donné par le responsable du Domaine. Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 10h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

3.2 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 – Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire. La responsabilité du Camping n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou à la suite de votre séjour.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Pour tout litige relatif à leur application, le consommateur peut saisir l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile.

Article 6 – Médiation des Litiges de la Consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux